

Commission des Finances, de la Comptabilité, du  
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

11 JUIN 2012

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 11 JUIN 2012

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 78 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Naissance de la Ligue francophone de hockey » . . . . .	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Commune olympique » . . . . .	5
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Agréation du laboratoire de Gand pour le contrôle du dopage » . . . . .	6
1.4	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan arbitrage » . . . . .	7
1.5	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Belgian Homeless cup » . . . . .	8
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Que se passe-t-il à la Fédération des jeux de paume de Wallonie-Bruxelles ? » . . . . .	9
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rapport de l'administration sur l'état des infrastructures du Country Hall » . . . . .	11
1.8	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Évolution du dossier du Country Hall » . . . . .	11
1.9	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « À quand une véritable collaboration entre les fédérations sportives, l'ADEPS et l'AFFSS dans le sport scolaire ? » . . . . .	13
1.10	Question de M. Daniel Senesael à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Menus non allergènes dans les centres sportifs »	15
1.11	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation du championnat du monde de cyclisme sur route » . . . . .	16
1.12	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Réalisation d'une infrastructure sportive sur un site scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles » . . . . .	16
1.13	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Différents plans visant à soutenir les clubs sportifs » . . . . .	17
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>19</b>

**Présidence de M. Bea Diallo.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 10.*

**M. le président.** – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Questions orales (Article 78 du règlement)

### 1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Naissance de la Ligue francophone de hockey »

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Si le hockey tient une place particulière dans mon cœur, cette fois c'est l'évolution du dossier qui motive ma question. En effet, le président de l'Association royale belge de hockey (ARBH) vient de réussir là où ses prédécesseurs avaient échoué. En 2002 et 2004, des tentatives de scission étaient restées sans suite. Je n'aime pas le terme « scission » car l'ARBH a toujours respecté l'esprit et la lettre des décrets. En pratique, dès la saison 2013-2014, deux fédérations coexisteront : la Ligue francophone de hockey et la Vlaamse hockey liga.

Le modèle est inspiré de celui d'autres fédérations. Les équipes nationales seront toujours gérées par l'ARBH, qui organisera les championnats des divisions d'Honneur, D1 et D2. Les équipes d'autres divisions ainsi que celles de jeunes seront affiliées à une ligue communautaire, ce qui leur donnera accès aux budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande. C'est peut-être cela qui pose question, j'y reviendrai.

Dans le secteur du football, la genèse de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) n'a pas été facile, le dossier a connu quelques soubresauts. Nous disposons donc d'une expérience des bonnes et mauvaises pratiques. Monsieur le ministre, comment envisagez-vous le déroulement de la procédure ? Comment éviter ces démêlés et cette perte de temps ? Comment informer au mieux la future Ligue francophone de hockey pour que sa reconnaissance aboutisse en temps utile ? Cette fédération s'est toujours montrée très professionnelle, tant au niveau sportif que dans sa gestion administrative.

Cette scission est intervenue pour des raisons budgétaires, alors parlons-en. Des prévisions budgétaires doivent être faites. Le Comité olympique belge (COIB) avait clairement annoncé qu'il ne

continuerait pas à soutenir le hockey comme il l'avait fait jusqu'à présent. Cet élément a fini de convaincre une partie des clubs flamands et surtout francophones, quoique vous n'avez jamais rechigné à aider la fédération nationale. Le budget accordé par le COIB passera donc de 3,36 à 1,275 million d'euros, soit à peu près un tiers du budget actuel.

Monsieur le ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra-t-elle compenser la différence ? S'agira-t-il d'une simple compensation ou les budgets augmenteront-ils ? Quelle évolution budgétaire prévoyez-vous ?

Certains craignent que, grâce à l'aide importante de la Communauté flamande, le hockey flamand n'éclipse le hockey francophone. Comment analysez-vous la situation ? Comment conservera-t-on l'équilibre linguistique dans l'équipe nationale ?

Quel bilan peut-on faire aujourd'hui du hockey francophone ? Comment se distinguent les ailes wallonnes et bruxelloise ? Que deviendront les clubs comme le Linkebeek Hockey Club ou le Baudouin de Dilbeek ? Bien que situés en Région flamande, ils sont fréquentés en majorité par des francophones. Seront-ils subsidiés par la Communauté flamande et uniquement par elle ou y aura-t-il un système semblable à celui de l'aide des centres culturels francophones de la périphérie bruxelloise ? Quelle solution envisagez-vous ?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le 2 juin dernier, les clubs membres de l'Association royale belge de hockey (ARBH) ont été convoqués à une assemblée extraordinaire à Bruxelles. Ils ont voté la scission de leur fédération, mais la décision n'a pas été facile à prendre : elle se situe aux antipodes de leur choix naturel. En effet c'était la dernière fédération sportive nationale et elle se considérait comme unitariste. Voici les résultats du vote : 392 voix pour, 81 voix contre.

Cette décision, comme vous l'avez rappelé, vise à adapter le financement de l'ARBH aux structures communautaires du pays. Ainsi, elle pourrait bénéficier des budgets réservés au sport régis par les décrets sur le subventionnement et la reconnaissance du sport dans la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne faut pas opposer la Wallonie à Bruxelles, il s'agit d'une communautarisation et non d'une régionalisation. La nuance a toute son importance.

Pour la fédération, accéder au financement public était une nécessité pour maintenir et développer davantage le niveau du hockey belge : en

quelques années, le nombre d'affiliés est passé de 10 000 à 27 000 affiliés. Cela démontre le succès de l'association, sa remarquable organisation mais aussi la compétence de son secrétaire général et de son président, qui sont à la fois des professionnels de la gestion et de grands connaisseurs du monde du hockey.

On peut considérer que la première étape de la procédure de reconnaissance vient d'être franchie. Le président de la fédération, Marc Coubron, qui m'avait entretenu de ses projets, a mûrement réfléchi et analysé la situation afin de pouvoir en informer ses membres. La commission chargée de ce dossier de reconnaissance communautaire a d'ores et déjà pris de très nombreux contacts avec les différentes administrations flamandes et francophones afin d'en favoriser l'aboutissement, ce qui témoigne de sa compétence et de son professionnalisme.

L'asbl Ligue francophone de hockey sera donc probablement créée dans les prochains mois. Il faut en effet tenir compte du temps nécessaire pour que la demande officielle soit transmise, examinée par l'administration, soumise au Conseil supérieur des sports et enfin au gouvernement. La demande doit aussi coller à la réalité saisonnière ou civile de notre budget. L'espoir de la fédération est d'être déjà reconnue au 1er janvier 2013. Vu l'intervention des différentes instances d'avis, ce délai semble un peu juste. Je pense que la réelle volonté de la fédération est d'être à même de réussir le championnat 2013-2014. Au moment où je vous parle, il n'y a pas de demande officielle. Nous savons qu'une assemblée générale s'est réunie et que la fédération sera créée mais il reste à réaliser le travail de rédaction des statuts et de projet de règlement avant le dépôt du dossier en bonne et due forme. Bref, considérons que la fédération actuelle soit en train de constituer le dossier pour permettre la reconnaissance le moment venu.

Jusqu'à présent, le COIB avait fortement soutenu les équipes nationales de hockey mais ce n'était pas suffisant et la participation récente, tant des filles que des garçons, aux jeux olympiques a laissé une ardoise très importante que nous avons couverte, pour moitié, du côté francophone. Depuis quelques jours, nous savons que les démarches entreprises auprès du ministre Philippe Muyter ont conduit la couverture de l'autre moitié de l'ardoise par le gouvernement flamand. Cela montre qu'une alliance des communautés peut remplacer l'action nationale au profit de cette formidable discipline qui est, avec le rugby, celle qui progresse le plus dans notre pays.

Les budgets communautaires qui seront oc-

troyés à chaque ligue participeront au développement de cette discipline partout dans notre pays. J'insiste sur ce point car aujourd'hui, le hockey est relativement confiné à certaines régions. L'un des plus importants défis de la nouvelle ligue sera de promouvoir l'esprit propre au hockey et de favoriser la création de clubs à travers tout le monde francophone.

Le calcul de la subvention de la nouvelle fédération se fera selon les règles en vigueur et reprises dans le décret du 8 décembre 2006, article 36, paragraphes 1 et 2.

Les calculs effectués par le groupe de travail ainsi que l'affiliation possible des clubs bruxellois à la ligue francophone, montrent qu'un équilibre est possible en termes de nombre de membres et de clubs dans les deux ligues. En fonction du choix des clubs, je pourrai ultérieurement vous en dire davantage concernant le calcul de la fédération mais il serait prématuré de vous avancer aujourd'hui un chiffre précis.

Par ailleurs, les futurs responsables de la ligue entendent profiter des retombées médiatiques des exploits de nos deux équipes aux Jeux olympiques pour créer de nouveaux clubs dans des régions flamandes et en Wallonie. En effet, il en manque dans certaines provinces. Les clubs se concentrent surtout dans la Région bruxelloise, à Anvers et dans ses environs immédiats. Quelques clubs existent dans le Brabant Wallon et le Hainaut, à Namur, à Liège et à Arlon mais cette couverture du territoire n'est pas optimale.

Le moment est bienvenu et je m'engage à développer le hockey chez les filles comme chez les garçons. Il s'agit en effet d'une magnifique discipline qui véhicule la valeur du respect, bien utile dans d'autres disciplines. J'en veux pour preuve le succès obtenus par les deux derniers clubs d'Arlon et de Perwez, dont le nombre d'affiliés ne cesse de croître.

La situation juridique des clubs de Linkebeek et du Royal Baudouin devra être examinée conformément à la législation et à la jurisprudence. À ce stade, je ne dispose pas encore d'éléments suffisants pour appréhender leur situation. Je ne souhaite pas provoquer des crispations par une déclaration hâtive. Nous allons chercher les solutions les plus pragmatiques possibles pour garantir le respect, la reconnaissance et le soutien aux personnes qui ont déjà exprimé leur choix.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Le délai de la saison 2013-2014 me convient particulièrement car il est favorable à la maturation de nos mesures. Comme dans le cas du mariage, il faut ap-

prendre à se connaître avant de sceller une union. Nous prendrons le temps de préparer les dossiers et d'analyser le fonctionnement des deux ligues. Alors, il est permis d'imaginer qu'en 2013-2014, nous serons prêts.

Je vous accorde que la comptabilisation est peut-être précoce. Il faudra d'abord considérer les options proposées par chacun des acteurs.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Sachant qu'aucun club ne peut cumuler les aides.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Effectivement, il faudra que les clubs choisissent.

Je note votre réponse prudente au sujet des clubs de Linkebeek et du Royal Baudouin. Il faut espérer que nous fassions preuve, dans les solutions, de la même originalité que celle de nos homologues dans le dossier de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Je ne dis pas que M. Maingain doive s'en emparer ! Je suis curieux de voir l'aboutissement de ce dossier.

## 1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Commune olympique »

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Dans la réponse à une question précédente, j'ai appris que deux communes avaient posé leur candidature avant même qu'une circulaire existe à ce sujet. Il s'agit de Marche et d'une commune où le cdH est majoritaire. Il semble que ce parti fût au fait de l'information !

Aujourd'hui, toutes les communes sont au courant du projet. À l'époque, vous aviez déclaré que l'objectif était de permettre aux différents acteurs sportifs dans une même commune de se rassembler et de collaborer à l'organisation d'une grande journée sportive lors des journées « blanches ».

Cette initiative est heureuse et je ne la critiquerai pas. Je dispose désormais du courrier que vous avez adressé aux échevins des sports et aux écoles. Toutefois, il en ressort que les conditions imposées risquent de dissuader des opérateurs qui ne demandaient pourtant qu'à participer.

Ainsi l'aide est-elle réservée à l'organisation de journées sportives pour les jeunes de 12 à 18 ans. L'enseignement primaire en est donc exclu. Officiellement, les journées « blanches » ne se produisent que dans le secondaire, mais chacun sait qu'il y en a également dans le primaire. Ce n'est

un secret pour personne. Dans ma commune, nous organisons des journées olympiques tous réseaux confondus. Un tel événement se révèle très efficace pour occuper les enfants.

Pourquoi avoir imposé une telle condition ? Seriez-vous prêt à l'assouplir ? Dans l'enseignement primaire aussi, des professeurs d'éducation physique sont disponibles, même si trois jours de formation sont prévus. Les dossiers qui vous seraient rentrés dans un tel cadre seraient-ils exclus ou estimez-vous pouvoir étendre la mesure ?

Par ailleurs, en imposant la participation de deux écoles d'enseignement secondaire, n'écartez-vous pas d'office la plupart des communes rurales ?

Est-ce une condition de recevabilité des dossiers ? Ce qui importe, c'est que les asbl, les clubs sportifs et les écoles collaborent à un même projet. Envisagez-vous, là aussi, d'assouplir votre position ? Ce faisant, vous permettriez à d'autres de participer à cet intéressant projet.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je reconnais à M. Crucke beaucoup d'imagination et une grande capacité de travail.

Se pose la question des moyens financiers, qui se font rares : nous avons dû économiser 250 millions d'euros au mois de février, mais nous en empruntons encore 450 millions, ce qui est de mauvais augure pour les prochaines années.

Reconnaissez que le sport a été largement épargné par les mesures d'économie. Ses dotations ont même été considérablement revues, ce qui est une bonne chose pour les passionnés, mais peut-être pas pour tous les autres. . .

Avec Mme Simonet, nous avons décidé d'organiser cette semaine olympique dans le droit fil d'une initiative lancée à Nivelles. Ce projet exceptionnel réunit la ville, tous les clubs et toutes les écoles de l'entité, ce qui mérite d'être souligné.

Nous nous sommes limité au secondaire car les journées « blanches » y sont habituellement organisées. Cependant, nous ne souhaitons pas qu'un établissement organise une journée sportive intra-muros dans le cadre de son programme scolaire. Nous désirions impliquer les communes, un complexe sportif, s'il est intégré et reconnu, et deux établissements, qui peuvent éventuellement faire partie de communes différentes, afin de susciter l'émulation et de surmonter les querelles entre les réseaux provincial, libre, confessionnel ou non, etc. Le sport ne doit pas s'arrêter à ces divisions !

Cette manifestation s'adresse aux jeunes de 12

à 18 ans ; la circulaire a bien été envoyée, comme en témoignent les dossiers qui nous parviennent de manière soutenue. Je ne pense pas avoir vu de demande venant de Marche-en-Famene ; je n'ai reçu ni coup de téléphone, ni menaces, ni avertissement, rien de ce qui pourrait ressembler aux habitudes du titulaire du maïorat de cette ville !

Pour cette première année, nous avons prévu 150 000 euros. En effet, les premières années, les nouveaux programmes remportent un succès important mais sont limités budgétairement. Ce fut le cas pour Été sports où nous comptons sur mille stages, alors que 1 500 stages ont été organisés ; l'année suivante, il y eut 2 200 stages et cette année-ci, on en prévoit encore davantage ! En sport, le bouche-à-oreille fonctionne mieux que les circulaires. Il a aussi fallu un an pour se rendre compte que l'opération Mon club, mon école fonctionnait bien. Avec le temps ces opérations s'étendent.

Je reconnais que nous aurions pu lancer le projet plus tôt, mais il n'a pu rendre forme que grâce à différents contacts. Je suis cependant persuadé qu'il connaîtra la même progression que les autres.

Les jeunes de l'enseignement primaire ou du monde rural – ce qui est souvent synonyme –, ne seront pas oubliés. Ils ne participeront pas de manière formelle aux Journées olympiques, mais ils pourront bénéficier de crédits de promotion. L'appel d'air ne sera pas aussi important car nous devons nous prémunir sur le plan budgétaire en donnant la priorité aux écoles secondaires. J'aimerais rappeler que c'est le département des Sports qui octroie les fonds, le département de l'Enseignement n'intervenant pas. C'est pourquoi je dois rester prudent afin d'honorer les demandes qui nous parviennent.

Aujourd'hui, je peux vous assurer que la circulaire est correcte et que vous ne serez pas déçu. Nous n'avons pas voulu refuser de dossiers mais, pour nous, les communes olympiques concernent le secondaire. J'espère que l'année prochaine, la plupart des établissements secondaires consacreront une à deux journées exclusivement au sport, en partenariat avec les clubs concernés.

Pour le primaire, le niveau d'exigences en termes d'encadrement, de pratique, de matériel n'est pas le même ; les enfants ne pouvant fournir les mêmes efforts que les élèves du secondaire, les sommes à engager sont plus modestes. D'où qu'elles viennent, je m'engage à honorer les demandes qui me parviendraient.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse ainsi

que pour les deux améliorations apportées au projet initial. Je comprends parfaitement la nécessité d'un équilibre budgétaire. Certes on peut considérer que 150 000 euros ne sont pas suffisants, c'est en tout cas un geste.

J'ai entendu qu'un projet pouvait concerner deux communes pour l'enseignement secondaire. Je trouve cela intéressant et j'encouragerai l'échevin de l'enseignement de Frasnes à introduire un dossier. Je note également qu'une intervention est possible pour l'enseignement primaire. Je suis entièrement satisfait.

### 1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Agréation du laboratoire de Gand pour le contrôle du dopage »

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – En août 2011, je m'étonnais que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne disposât pas sur son territoire d'un laboratoire apte à procéder aux analyses des échantillons prélevés lors des contrôles antidopage. Vous déclariez à l'époque votre « ferme volonté de mettre en place un laboratoire agréé en Communauté française ». Vous précisiez même que vous pensiez à Liège. Il faut dire que nous étions alors en plein débat sur l'implantation du centre pour sportifs de haut niveau et que si Louvain-la-Neuve devait l'emporter, un laboratoire à Liège aurait constitué une excellente compensation !

J'étais donc rempli d'espoir. Quelle n'a pas été ma stupéfaction de lire, dans le *Moniteur belge* du 23 mai 2012 que, par arrêté ministériel du 4 avril 2012, le laboratoire de l'Université de Gand était agréé pour effectuer l'analyse des échantillons du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2016.

Monsieur le ministre, pourquoi votre intention, votre engagement, votre volonté, votre acharnement à désigner Liège n'ont-ils finalement pas abouti ? Je n'ai rien contre l'Université de Gand, où j'ai d'ailleurs fait une partie de mes études, mais j'aimerais connaître la raison pour laquelle il n'a pas été possible de confier ces analyses à une université francophone. Quel montant l'Université de Gand pourrait-elle empocher grâce à cette agréation jusqu'en 2016 ?

Une autre difficulté occasionnée par les contrôles antidopage était la pénurie de médecins agréés pour effectuer les tests. Vous vous étiez engagé à augmenter leur nombre. Vous aviez même évoqué la possibilité de faire intervenir des infirmières. Le problème a-t-il été résolu ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Quel bonheur d’avoir un parlementaire qui a autant de mémoire ! C’est probablement le propre des juristes !

Monsieur Crucke, puis-je vous rappeler qu’il s’agit d’une procédure de marché public. Conformément à l’article 17, § 2, 1er, alinéa f, de la loi du 24 décembre 1993, l’analyse des échantillons de contrôle antidopage a donc été confiée au laboratoire de l’Université de Gand qui est le seul candidat belge à avoir déposé une offre répondant aux exigences internationales, réglementaires et décrétales.

Nous n’avions pas le choix. Le décret « antidopage » nous imposait de désigner un laboratoire agréé. C’était d’ailleurs une des conditions de notre participation aux Jeux olympiques. Le gouvernement a par conséquent décidé, le 27 octobre 2011, de désigner le laboratoire de l’Université de Gand pour une période de cinq ans prenant cours le 1er janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2016.

Pour répondre à votre deuxième question, le marché s’élève à 380 000 euros ; 954 contrôles ont été pratiqués en 2011 qui ont donné lieu à autant d’échantillons soumis à analyse. En 2012, 303 contrôles avaient déjà été effectués il y a quelques semaines.

Enfin, je vous rappelle que nous avons modifié le système de recrutement des médecins contrôleurs. L’appel à candidature lancé dans la presse nous a permis de désigner quinze nouveaux médecins le 9 mars 2012. Ces derniers sont entrés en fonction le 1er avril 2012. La répartition s’est faite de manière homogène puisque quatre médecins sont originaires du Hainaut, quatre de la province de Liège, deux de Bruxelles, deux du Brabant wallon et un de la province de Namur. Deux candidats habitent en Flandre, mais comme ils s’expriment parfaitement en français, ils peuvent être actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces médecins contrôleurs sont dorénavant rétribués à l’acte et non plus au forfait d’un cinquième-temps, soit un jour par semaine, qui n’intéressait personne.

Aujourd’hui, nous possédons un laboratoire agréé, quinze médecins supplémentaires et le nombre de contrôles augmentera tout au long de l’année.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Je remercie le ministre pour sa réponse même si tous les désirs ne peuvent être comblés et que les cahiers des charges doivent être respectés. Je suppose qu’il s’agit d’un marché unique au niveau européen.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre

du Budget, des Finances et des Sports. – Il n’y a pas beaucoup de laboratoires agréés en Europe.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Je regrette que la durée du contrat soit de cinq ans, ce qui risque de démotiver d’autres laboratoires. J’ai également noté l’évolution apportée aux conditions de travail des médecins.

#### 1.4 Question de **M. Pierre Migisha** à **M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan arbitrage »

**M. Pierre Migisha (cdH)**. – Lors de la réunion précédente, je vous interrogeai sur les bénévoles dans les clubs sportifs ainsi que sur le fair-play et l’éthique dans le sport. Je souhaiterais revenir plus particulièrement sur le rôle des arbitres, leur bénévolat et le respect du fair-play. On constate, actuellement, qu’il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour remplir ce rôle essentiel à la bonne pratique du sport. En outre, étant donné le nombre d’affiliés, les perspectives à moyen et long terme ne semblent guère réjouissantes vu la moyenne d’âge de nos arbitres.

Il est inutile de rappeler le rôle primordial de ces bénévoles qui permettent la tenue de nombreuses compétitions sportives. Ils encadrent les athlètes pour que les règles soient appliquées et que leur autorité soit respectée.

Je suis ravi de constater que la commission de l’Intérieur de la Chambre a adopté une proposition de loi qui alourdit la peine encourue en cas d’agression contre un arbitre ou un juge de ligne. Je suis également convaincu que la formation de ces arbitres et assistants, notamment pour gérer la violence de certains joueurs, constitue un moyen efficace pour la pratique harmonieuse du sport.

Pourriez-vous nous renseigner sur l’état d’avancement des dispositions prises pour encadrer et former les arbitres ? Quelles mesures allez-vous prendre pour susciter de nouvelles vocations ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Dans le cadre de la promotion du sport, l’arbitrage doit être au centre de nos préoccupations et actions. En effet, la diminution du nombre d’arbitres, particulièrement dans le Nord du pays, est inquiétante. Aussi, à défaut d’arbitres, nous ne pourrions plus faire respecter les règles et nous n’aurons bientôt plus de compétitions.

De nombreuses actions sont en cours afin d’éviter la défection des arbitres et de favoriser

le respect de cette fonction par les jeunes. Tout d'abord, l'ensemble des aides accordées aux clubs de football, de basket, de volley, de rugby, de handball, etc. dans les plans sportifs est soumis à l'organisation d'actions, de journées de promotion en faveur de l'arbitrage. Ces initiatives visent à renforcer la maîtrise et la compréhension des règles, du rôle de l'arbitre, ainsi qu'à susciter des vocations. En d'autres termes, plus les clubs présentent des arbitres, mieux ils sont subventionnés.

Ensuite, l'asbl Beuplateau, service agréé par le secteur de l'Aide à la jeunesse, a eu l'idée de développer une formation à l'arbitrage pour des jeunes en difficulté, qui ont parfois du mal à respecter des règles dans leur vie quotidienne. Ce projet a attiré 59 jeunes, issus des 39 institutions d'aide à la jeunesse. En 2011-2012, 65 jeunes y ont participé mais depuis le Domaine de Beuplateau s'est ouvert à une série de jeunes qui ne relèvent pas de l'aide à la jeunesse, créant ainsi une vraie mixité.

Par ailleurs, nous avons inauguré des stages Adeps pour la fonction d'arbitre que nous avons couplés à un stage destiné aux sans-papiers issus des structures de la Croix-Rouge de Manhay et de Rendeux. Depuis, le projet Beuplateau s'est transformé en cellule d'encadrement des nouveaux arbitres francophones de 15 à 16 ans.

Nous avons prévu cinquante mille euros pour les commissions provinciales d'arbitrage de l'Association des clubs francophones de football, soit dix mille euros par comité provincial d'arbitrage, le but étant de recruter, de former et d'encadrer de nouveaux arbitres.

Cette démarche vaut aussi pour l'Association wallonne du basket-ball, pour laquelle nous avons également prévu cinquante mille euros destinés à la création d'une académie de formation réservée aux entraîneurs des arbitres. Sachant qu'il en faut au minimum deux, la demande est très importante.

Vous avez évoqué les stages Adeps. Jamais auparavant nous n'avions organisé ce type de stage. Nous avons également créé un module pour des stages « Mon club, mon école » consacrés à l'arbitrage puisque, dans les compétitions scolaires, la fonction est assurée par des jeunes qui arbitrent les rencontres de leurs condisciples.

Je voudrais encore signaler l'action de la Maison des associations d'Amay qui, avec son programme « Parents cool », s'implique avec succès dans le respect de l'arbitrage et l'apparition de nouvelles vocations.

Lors de la prochaine réunion semestrielle avec

l'ensemble des fédérations, qui se tiendra à la fin de ce mois au Moulin de Beez, je rappellerai que l'initiative leur appartient. Nous n'intervenons qu'en support, mais nul doute que si besoin était, nous leur fournirions des moyens complémentaires pour relever le défi consistant à disposer d'arbitres de qualité en nombre suffisant pour permettre l'organisation de compétitions dès le plus jeune âge dans le strict respect des règlements.

**M. Pierre Migisha (cdH).** – Monsieur le ministre, même si cela n'a rien à voir avec votre action ni avec celle de l'Association des clubs francophones de football, nous déplorons l'absence d'un arbitre belge à l'Euro 2012, car les grands événements sont propices à l'émergence de vocations chez les jeunes. J'espère qu'il en ira autrement lors de la prochaine Coupe du monde.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Dans les six meilleurs arbitres de football actuels, quatre sont francophones. L'un ou l'autre devrait pouvoir émerger lors d'une prochaine compétition internationale.

**M. Pierre Migisha (cdH).** – En tout cas, je vous remercie pour votre présentation des actions en cours. Le fait de soumettre l'octroi d'aides financières à la promotion de l'arbitrage me semble judicieux. Les stages Adeps de formation à l'arbitrage ont le mérite d'exister. J'ai eu l'occasion de suivre Franck De Bleckere dans ses déplacements et je puis vous assurer que les arbitres sont de vrais sportifs possédant une condition physique exemplaire.

Lors des stages sportifs, les formateurs doivent expliquer les règles du jeu et la psychologie aux jeunes mais aussi les sensibiliser à l'importance d'entretenir leur corps et de participer aux entraînements.

Vous devez répondre aux appels à l'aide que vous recevez. Toutefois, les fédérations doivent prendre leurs responsabilités. Elles sont proches des clubs et doivent susciter des vocations chez les jeunes et chez les moins jeunes.

#### 1.5 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Belgian Homeless cup »

**M. Pierre Migisha (cdH).** – Le 30 avril dernier, je vous interrogeais sur l'implication des clubs de football professionnels et semi-professionnels de notre Fédération dans le projet « Belgian Homeless cup ». Seuls des clubs flamands et Anderlecht



avaient décidé d'y participer.

Cette initiative permettra à des personnes en difficulté de s'engager dans un processus de réinsertion par le sport. En effet, des sans-abri, des sans-papiers, des personnes issues de maisons d'accueil et de logements temporaires ou souffrant d'une dépendance à l'alcool ou aux drogues pourront intégrer une équipe de football.

Vous aviez décidé d'organiser, le 16 mai, une table ronde réunissant l'Union belge, les centres publics d'action sociale et les grands clubs de Mons, Charleroi, Namur et Liège. Vous vouliez inciter les clubs à adhérer à l'asbl « Belgian Homeless cup » afin que ce championnat soit national.

Quelles sont les suites de cette réunion ? Les clubs francophones se sont-ils montrés favorables à l'initiative ? D'autres démarches ont-elles été entreprises afin d'encourager ce projet socio-sportif ?

Cette initiative concerne le football. Le sport étant un formidable outil de socialisation, d'autres projets concernent-ils d'autres disciplines ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Migisha pour l'intérêt qu'il porte à ce projet. Il consiste à utiliser la renommée d'un club sportif et le football comme rampes de réinsertion pour des personnes en difficulté. La Belgian homeless cup est une compétition de football socio-sportive pour les sans-abri, les sans-papiers, des personnes habitant des logements temporaires ou des maisons d'accueil et des gens présentant une dépendance à l'alcool ou aux drogues. L'objectif est de leur permettre de repartir sur des bases plus solides via des entraînements, des tournois et des activités sportives ainsi que des actions sociales, notamment le travail sur l'image de soi, et des formations professionnelles.

Trente-cinq organisations sociales – CPAS, maisons de l'emploi, associations contre les assuétudes – s'impliquent dans le projet avec huit services de sport urbain et douze clubs de football. Hormis Anderlecht, les villes, les clubs et les structures sociales sont exclusivement situés en Flandre où les clubs de football ont suivi plus promptement la mode anglaise et hollandaise de se muer en acteurs sociaux à part entière. Ce sport porte intrinsèquement des possibilités fortes de socialisation et d'insertion par son phénomène d'identification et d'ouverture.

L'asbl « Belgian homeless cup », qui a lancé ce projet, souhaite s'étendre en Wallonie et mettre sur pied un championnat belge. La table-ronde s'est déroulée le 16 mai au siège de l'Union belge. Malheureusement, hormis l'asbl « Coup d'envoi », ex-

tension sportive du CPAS de Liège, et du responsable des actions sociales du Standard de Liège, les autres clubs et structures wallonnes invités étaient absents.

Contrairement aux Flamands, nos clubs n'ont pas encore suffisamment cerné les bienfaits d'une contribution à de réels projets sociaux. En tant que ministre des Sports, je ne peux que déplorer ce manque d'implication que j'espère temporaire. Dans le sport, il faut un certain temps pour que le bouche-à-oreille fasse effet. En tant que ministre de la Formation et de l'Emploi, je considère que cet outil est formidable et qu'il est un instrument original pour aider un public en complet décrochage.

Ce type d'initiative est né à l'incitation de clubs néerlandais et anglais qui estimaient important de se fondre dans leur bassin géographique en développant différents projets sociaux allant jusqu'à des cours d'alphabétisation et de remédiation. Pour l'heure, aucun projet de ce type n'existe en Fédération Wallonie-Bruxelles même si des projets-pilotes ont été soutenus notamment par l'asbl « Chez Zelle » d'Ottignies qui accompagne des demandeurs d'emploi en combinant des cours et séminaires de recherche d'emploi avec des activités physiques comme la boxe, le jogging et la musculation. Il s'agit de reconstruire physiquement la personne mais aussi de lui redonner confiance en elle pour sa réinsertion professionnelle et sociale.

Malgré nos efforts, la réponse actuelle n'est pas suffisante mais nous reviendrons à la charge pour étoffer ce réseau dans le Sud du pays.

**M. Pierre Migisha (cdH)**. – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre mise au point sur ce dossier très porteur de sens. Nous pouvons déplorer que ce coup d'essai soit un coup dans l'eau : certains clubs ne sont pas venus, et non des moindres, à la réunion organisée par l'Union belge. Il serait pourtant intéressant que les clubs de Mons et de Charleroi puissent déléguer un représentant afin d'étendre ce projet dans le Sud du pays. L'asbl « Chez Zelle » devrait insister pour être invitée autour de la table. Votre contribution à cet élargissement serait plus que judicieuse.

**1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Que se passe-t-il à la Fédération des jeux de paume de Wallonie-Bruxelles ? »

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – La nouvelle fédération des jeux de paume de Wallonie-Bruxelles,

qui n'est pas encore reconnue, a tenu sa première assemblée générale ce 3 mars 2012. Un certain nombre de procurations ont été utilisées par des personnes qui n'avaient pas été mandatées lors de la constitution de son conseil d'administration. De telles malversations ne cadrent pas avec l'esprit du sport et avec ce que l'on peut attendre de dirigeants sportifs. Monsieur le ministre, vous avez dénoncé les faits et montré une grande fermeté. Vous n'avez pas été le seul, puisque M. Bauters, le président national, est intervenu et a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale.

J'apprends aujourd'hui que le nouveau conseil d'administration, qui n'est pas en droit de siéger vu les faits, a décidé de convoquer à nouveau une assemblée générale, sans précision d'heure ni de lieu ! Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, son ordre du jour ne prévoit pas de procéder à de nouvelles élections, mais de valider les résultats de la précédente !

Le conseil d'administration aurait confié l'envoi des convocations à une personne également responsable de l'organisation de l'assemblée générale. Ces convocations n'étaient signées ni par le président M. Bauters ni par le secrétaire M. Vaniekaut. Cette question ne peut être traitée de façon hasardeuse. La législation doit être respectée sur le fond et sur la forme.

Avez-vous connaissance de ces faits ? Y avez-vous réagi ou réagirez-vous avant l'assemblée générale du 15 juin prochain ? La lenteur du processus de reconnaissance de cette fédération m'attriste. Le jeu de balle est un sport que j'apprécie beaucoup. Il fait partie des traditions ancestrales de nos villages. Toucher aux traditions, c'est jouer avec le feu !

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La fédération nationale est plus que jamais soucieuse de promouvoir la pratique des disciplines sportives et de construire leur avenir sur des fondations solides. Cette démarche transparente, à l'instar du hockey, réunit l'ensemble des cercles dans une même confiance pour l'avenir.

La procédure n'est pas simple. Reprenons les faits et les étapes qui vous amènent à m'interroger sur la fondation de l'aile Sud de la fédération de la balle pelote, plus importante que celle du Nord.

Le 3 mars 2012, une assemblée générale des cercles a été convoquée par le conseil d'administration constitué des administrateurs-fondateurs. Des malversations ont été constatées lors de l'élection du conseil. De fausses procurations avaient été émises. Une enquête a été confiée à maître

Derwa et à maître Demanet, ainsi qu'une demande de conseil pour le suivi à donner en vue de constituer un conseil d'administration en bonne et due forme.

Les conseils prônent l'annulation des élections pour vice de procédure et l'organisation de nouvelles élections. La convocation de cette nouvelle assemblée doit être assurée par le conseil d'administration des membres fondateurs. Ils sont les seuls représentants valables. Cette procédure ne rencontre pas l'unanimité. Dès lors, le président a sollicité l'avis complémentaire du service juridique de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et du Comité olympique et interfédéral belge (COIB). Ces nouveaux conseils rendent un avis similaire confortant la procédure envisagée.

Le conseil d'administration fondateur s'est alors réuni pour préparer la nouvelle assemblée générale. Par souci de transparence, les élus du 3 mars ont été invités à se joindre à la préparation de l'assemblée et à en fixer la procédure.

Puisque le président, M. Bauters, et le secrétaire, M. Vaniekaut, sont tous deux candidats aux élections, il a été collégialement décidé que la mission de président du bureau de vote serait confiée à une personne impartiale, le président du comité sportif national, M. André Lengelé.

M. Lengelé a également pour mission de convoquer les cercles à l'assemblée générale du 15 juin. Sur l'avis des conseils, ces cercles devront valider ou invalider les élections du 3 mars et, le cas échéant, procéder à de nouvelles élections.

L'assemblée générale des cercles est souveraine. Elle doit prendre ses responsabilités dans ce litige. Cette procédure a fait l'unanimité, ce qui explique que les cercles ont été convoqués par un courrier signé par M. Lengelé. Je salue l'attitude responsable de la fédération qui ne laisse planer aucun doute sur les procédures mises en œuvre pour la création de l'aile francophone des jeux de paume.

Ces incidents ne doivent pas entamer la volonté de la fédération. L'association veut développer la discipline. Le dynamisme des clubs pour faire connaître les jeux de paume est exemplaire. Je soutiendrai leurs initiatives dans les écoles mais aussi lors d'événements et de stages sportifs.

Vous me questionnez sur le plan de soutien et de développement présenté au championnat de Valence. Outre les dossiers pour les infrastructures et la fourniture de deux murs mobiles, une convention de partenariat de 30 000 euros pour l'année 2012 a été conclue avec la fédération nationale.

Nous voulons développer la visibilité et l'image de cette discipline mais aussi soutenir différentes organisations et championnats comme « La balle du gouverneur » qui se tient le 22 juillet à Namur ; le grand prix de la ville de Bruxelles du 29 juillet ; la finale de la coupe de Belgique du 1 au 4 août ; le championnat du monde du 25 août au 2 septembre au Pays-Bas ; le grand prix de Ath du 8 septembre ; les premiers *champion's league* de balle pelote, 29 et 30 septembre à Valence ; le championnat du monde de *one wall* du 18 au 21 octobre à Dublin ; la Fed'cup de *one wall* du 8 au 11 novembre.

Notre politique vise à favoriser les jeunes et les cercles sportifs, « Été sport », « Mon club, mon école », la formation des cadres à l'Adeps ou encore le trophée des communes sportives organisé le 29 septembre à Louvain-la-Neuve. Nous veillons également au développement de disciplines voisines comme le *one wall*, le jeu international ou l'*indiaka*.

(M. Migisha prend la présidence de la commission.)

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Un dirigeant sportif se doit d'être exemplaire et irréprochable. J'aurais du mal à concevoir que, dans le nouveau conseil d'administration, siègent des personnes impliquées dans une procédure faussée. L'assemblée générale étant convoquée le 15 juin prochain, je ne vais pas anticiper les événements. Je ne comprends pas le sens de la procédure qui consiste à faire valider des élections tronquées. L'assemblée se prononcera également sur ce point en juin.

La simplicité eût voulu qu'on recommence l'assemblée générale et que des élections aient lieu en bonne et due forme. Chat échaudé craignant l'eau froide, il conviendra de vérifier la manière dont les choses se passeront le 15 juin. Ce n'est peut-être pas la meilleure méthode mais qui vivra verra.

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rapport de l'administration sur l'état des infrastructures du Country Hall »

1.8 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Évolution du dossier du Country Hall »

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Si je reviens sur ce sujet presque toutes les deux semaines, c'est parce qu'un élément nouveau apparaît tous les quinze jours. Nous disposons actuellement de presque toutes les informations. Depuis le début, vous nous avez fourni, monsieur le ministre, les chiffres et les informations en toute transparence. Ils ne sont pas rassurants pour le Country Hall. Ils sont même réellement inquiétants. On se demande en effet comment sortir de ce dossier et surtout à quel coût.

Le 30 mai, vous nous avez indiqué avoir reçu ce jour-là le rapport sur les infrastructures du Country Hall établi par l'administration. Vous n'aviez donc logiquement pas pu en prendre connaissance. Quinze jours plus tard, je suppose que vous avez eu le temps de décortiquer le dossier. Quel en est la teneur ? Quel est l'état des lieux ? Quelle est l'importance des dégradations ? Quels travaux devrait-on effectuer en urgence ? Quel serait leur coût ?

Ce rapport a-t-il modifié votre perception du dossier ? Vos suspicions, largement partagées, sont-elles plus que jamais fondées ? Comment envisagez-vous la suite ? Ne faudrait-il pas que le gouvernement prenne une décision ? On ne peut en effet pas continuer très longtemps avec un Hall inutile. Certes, un étalonnage a été sollicité. Il sera utile mais il s'agit d'un élément périphérique.

Notre commission avait estimé qu'on pourrait envisager la création d'une commission d'enquête. Pour cela, l'ensemble des documents doit être disponible. Le dossier de l'administration était celui qui nous manquait.

**M. Bea Diallo (PS).** – De multiples questions ont déjà été posées sur le Country Hall. J'ai entendu et lu avec beaucoup d'attention tant les questions que les réponses.

Je ne souhaite pas polémiquer et encore moins procéder à des conclusions inopportunes. Mais, après examen des multiples échanges et afin de mieux connaître et comprendre le dossier, je voudrais vous demander des précisions nécessaires à une mise à plat complète du dossier.

Comme il a fallu travailler dans l'urgence, dans quelles conditions l'audit effectué par la société Deloitte a-t-il pu être réalisé ? Y a-t-il eu des échanges contradictoires avec l'organe de gestion de la société, son conseil d'administration ou ses représentants, et, dans l'affirmative, sur quels éléments ont-ils porté ?

Avez-vous pu finaliser le plan de relance de l'outil en fonction de vos contacts avec les partenaires potentiels ? Quelle analyse faites-vous des

responsabilités de Covadis dans les difficultés du Country Hall? Et quelles suites, comptez-vous donner à cette analyse?

Les administrateurs ont-ils été désignés par les quatre partis, conformément à votre demande?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je commencerai par répondre aux questions très précises de M. Diallo.

La société Deloitte a été choisie conformément à la procédure d'octroi des marchés publics, c'est-à-dire en fonction d'un cahier des charges établi au préalable. Ses responsables ont rencontré M. Mathy, chargé de la gestion quotidienne du Country Hall, qui avait aussi mandaté M. Herben, ainsi que M. Michel Franic, pour la partie concédée à l'Adeps.

Qu'en est-il des responsabilités de Covadis dans la société de gestion Bois Saint-Jean? Nous ne sommes pas contractant de Covadis. Des conflits, des litiges pour des créances non honorées opposent Covadis à la société Bois Saint-Jean mais notre ministère n'est pas partie prenante. Ne disposant pas de toutes les pièces du rapport d'audit, je ne peux en dire davantage.

Enfin, Ecolo, le PS et le Cdh ont déjà désigné leur administrateur. On n'attend plus que le représentant du MR.

Vendredi, j'ai d'ailleurs envoyé un deuxième rappel au groupe MR afin qu'il désigne son représentant. Si nous voulons adopter une nouvelle stratégie, portée par tous, les partis démocratiquement élus doivent évidemment y être associés et siéger au conseil d'administration de la société, qui pourrait bien se transformer en asbl.

J'attends encore le rapport d'infrastructure de la province. Les recommandations intermédiaires de la société Deloitte, que je vous ai communiquées la semaine dernière, seront intégrées dans le plan de relance. Il s'agira en effet de couvrir le déficit d'exploitation, d'opérer des travaux afin de stabiliser le bâtiment et d'établir une véritable stratégie commerciale dynamique.

Je réserverai l'exclusivité des dernières précisions du plan au gouvernement afin qu'il prenne position au plus vite.

Comme l'a dit M. Crucke, nous nous sommes dotés de tous les moyens afin d'obtenir un diagnostic clair et transparent. Je ne porte pas de jugement sur le passé et sans doute que certains avaient de bonnes raisons de ne pas participer à l'aventure. Je trouverais cependant regrettable qu'aujourd'hui, alors que toutes les données sont

connues, certaines formations politiques ne s'associent pas au projet afin d'assurer ensemble une activité, même minimale, de ce centre et de réduire le coût qu'il représente pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Je ne partage pas le point de vue du ministre sur ce dossier. Tout d'abord, la désignation de représentants de partis politiques au comité d'administration requiert la plus grande prudence. En effet, les éléments de réponse dont nous disposons nous laissent à penser que la société anonyme – ce n'est pas encore une asbl – pourrait, en termes de droit, être considérée en faillite. On parle d'un déficit structurel annuel de plus de 300 000 euros. Il s'agit d'un élément capital sur le plan de la responsabilité des administrateurs, alors que toutes les pièces ne sont pas connues. Là se situe une divergence fondamentale entre nous.

Tout n'est pas connu! Il est dès lors prématuré de désigner des administrateurs puisque nous ne sommes pas encore en mesure d'identifier leurs responsabilités. Je ne veux pas que l'on saute des étapes dans ce dossier, juste pour pouvoir le clôturer avant les congés parlementaires et les élections communales.

Enfin, la question des infrastructures est cruciale. Il faudra engager des moyens à court, moyen et long termes. Nous devons donc savoir, à brève échéance, qui les apportera. Voilà une deuxième raison de se montrer prudents lors des désignations. Tant que le gouvernement n'a pas décidé – et il ne pourra le faire tant qu'il ne disposera pas de tous les chiffres – nous ne pouvons mandater personne.

**M. Bea Diallo (PS)**. – Je rappelle tout l'intérêt de disposer d'un outil polyvalent au bénéfice de la culture et du sport.

Ma question insistait sur l'objectivation des éléments. Nous devons mettre la priorité sur les investissements réellement nécessaires au fonctionnement optimal de l'infrastructure. Les prévisions budgétaires reposent peut-être sur une vision idéale de ce que ce bâtiment pourrait devenir mais, d'après mon expérience de sportif et de gestionnaire, ces ambitions doivent être revues en fonction des moyens disponibles. Comme le disait M. Crucke, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

**1.9 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « À quand une véritable collaboration entre les fédérations sportives, l'ADEPS et l'AFFSS dans le sport scolaire ? »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – La pratique du sport à l'école est fondamentale et, dans ce pays, nous pourrions faire beaucoup mieux, comme le prouvent les performances de certains jeunes, tel ce joueur belge qui vient de remporter la finale « junior » de Roland Garros. En assistant à ces victoires, j'ai parfois peur de vivre une nouvelle déception : nos sportifs atteignent les niveaux les plus élevés dans les catégories de jeunes mais, souvent, ils ne passent pas la barrière du niveau professionnel. C'est souvent l'encadrement familial qui les amène à ce niveau et je constate donc une grande inégalité entre les enfants.

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – Pour prendre un autre exemple, la performance de David Goffin doit bien sûr à son talent et au soutien de ses parents mais aussi à notre Fédération et à l'école de tennis ! Il l'a lui-même reconnu, à Liège, lors d'une conférence de presse à laquelle j'ai assisté. De plus, David Goffin n'est pas le seul : cinq jeunes joueurs de tennis pourraient bientôt faire aussi bien, sinon mieux que lui.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Nous sommes bien d'accord.

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – L'école de tennis française, située à Roland Garros, et non à l'Insep, dispose de moyens importants. Pourtant, nous n'avons pas à rougir de notre école de tennis montoise, qui est exceptionnelle. Nous pouvons parler de nos faiblesses, mais sachons aussi reconnaître nos forces.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Nous partageons ce point de vue sur la Fédération royale belge de tennis.

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – Dans le passé, en commission, M. Mouyard a affirmé que nos mauvais choix avaient provoqué le chaos. Il évoquait alors l'abandon de Justine Henin et de Kim Clijsters qui s'était blessée.

J'aimerais vous rappeler que tout peut changer très vite. Il est remarquable qu'une petite communauté de quatre millions d'habitants compte quatre ou cinq joueurs de tennis dans le top des cent meilleurs joueurs mondiaux.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je n'étais pas présent à la réunion que vous mentionnez et ne puis donc ni infirmer ni confirmer ces propos. Toutefois, je connais la Fédération royale belge de tennis et je pense comme vous qu'elle fait du bon boulot.

Ma question porte sur le sport scolaire où se pratique l'une des plus grandes discriminations touchant les enfants. Cette problématique dépasse largement le débat sur les collaborations entre les fédérations, l'Adeps et l'Association des fédérations francophones du sport scolaire. Elle outre-passe aussi le débat sur les horaires scolaires et les options choisies.

La discrimination s'opère entre deux groupes d'enfants qui pratiquent le sport à l'école. Les premiers ont des parents qui sont sensibles à l'importance des activités physiques pour la santé et l'épanouissement de l'individu. Leurs enfants pratiquent souvent un sport dans un club. Le second groupe est celui des enfants qui goûtent le sport à l'école mais dont les parents, pour des raisons sociales ou par ignorance, ne perçoivent pas l'importance de l'activité physique. Or l'absence de pratique sportive peut nuire au développement de l'individu.

La société et les responsables politiques doivent tenter de résorber ce fossé autant que possible. Nous pourrions mieux coordonner nos actions.

Précédemment, vous vous êtes félicité de la reconnaissance du cross en mentionnant les trente-six mille élèves du fondamental qui y avaient participé cette année. Par ailleurs, l'Association des fédérations francophones du sport scolaire déclare avoir soixante-sept mille membres qui participent à l'opération jusqu'au bout.

Ces deux éléments démontrent l'intérêt de rassembler tous les acteurs. On obtiendrait de meilleurs résultats si on permettait aux opérateurs de mieux se connaître et d'identifier un objectif commun visé par un programme collectif, réunissant expérience, connaissance du terrain, recherche de la qualité et reconnaissance des performances.

Par exemple, est-il illusoire d'envisager l'organisation des cross de l'Association des fédérations francophones du sport scolaire par les écoles ?

Serait-il illusoire de charger l'Adeps des finales provinciales et, à l'échelle supérieure, que l'interprovinciale soit confiée aux fédérations sportives afin que chaque niveau soit mis au courant des activités et puisse y participer ?

Le fonctionnement ne serait-il pas amélioré en travaillant de cette façon ? Comment devons-nous agir pour mettre en place cette culture et ce changement de mentalité ?

Il serait peut-être opportun de n'avoir qu'un seul ministre responsable pour le sport scolaire même si tous les ministres doivent pouvoir exercer leurs compétences.

Un protocole de coopération est-il prévu ? Ne serait-il pas opportun de le rédiger ? Pour ma part, je pense que l'Adeps et l'Association des fédérations francophones du sport scolaire ne sont pas opposées à cette collaboration mais se trouvent devant certaines difficultés qu'il appartient au ministre d'éliminer.

J'espère que ce dossier aboutira et nous ferons en sorte de pouvoir vous aider.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, nous sommes proches du modèle que vous souhaitez.

Je voudrais rappeler que l'Association des fédérations francophones du sport scolaire développe le cross à l'école à travers son action « Je cours pour ma forme ». Mais je voudrais signaler que l'esprit des cross organisés par l'Adeps diffère de celui des cross scolaires.

Cependant, ces deux organisations sont complémentaires.

Les cross de l'Adeps découlent d'un projet pédagogique lié à l'initiation à l'esprit de compétition, dans une discipline de base pour toute pratique sportive. L'Adeps établit avec l'école inscrite au cross un contrat de participation qui engage l'enseignant à préparer les élèves à la course, à développer leur condition physique, à leur procurer les règles élémentaires d'hygiène sportive. L'objectif est de leur donner le goût de l'effort pour atteindre un objectif, de participer et de se classer en vue de se qualifier pour la sélection provinciale. Nous nous trouvons donc dans un processus de compétition.

Les cross se déroulent dans le courant du premier trimestre scolaire, les éliminatoires s'adressant à l'ensemble de la classe.

Les finales provinciales sont accessibles aux enfants qui se sont qualifiés lors des éliminatoires. Une grande finale communautaire est organisée pour les meilleurs éléments sélectionnés dans chaque province et dans chaque catégorie d'âge. Environ trente-six mille enfants de l'enseignement fondamental ont ainsi pu participer à cette activité sportive.

Par contre, l'Association des fédérations francophones du sport scolaire fait participer des classes entières, regroupant de ce fait des milliers de jeunes, et elle n'opère pas de classement. Le cross est envisagé sous une forme de jogging, ce qui n'exclut pas le développement physique ou le goût de l'effort.

Je me réjouis que, grâce à ces organisations complémentaires, près de cent mille enfants aient pu s'adonner à la course à pied.

Des passerelles ont été aménagées avec des organisations de cross de l'Association des fédérations francophones du sport scolaire dans chaque province.

Cette collaboration a permis d'harmoniser le calendrier et d'éviter la concurrence.

Lorsque l'Association des fédérations francophones des sports scolaires organise un cross dans une province, les dix meilleurs coureurs sont ensuite invités à participer à la finale provinciale de l'Adeps. S'ils sont sélectionnés, ils participent à la finale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Adeps invite la Ligue belge francophone d'athlétisme à découvrir les jeunes talents lors des finales communautaires et provinciales. L'Adeps organise aussi des réunions de concertation afin de favoriser la collaboration entre l'administration des Sports et la fédération scolaire sportive concernée.

Nous soutenons le projet « Étoiles de demain » de la Lotto Cross Cup qui permet aux élèves de courir juste avant les meilleurs coureurs internationaux. Cet événement grandiose mobilise les localités de Dour, de Bruxelles et de Hannut. Un millier de jeunes ont participé au cross et ont observé les sportifs de haut niveau. Nous avons augmenté la subvention de ces trois localités. Les clubs locaux font un travail remarquable pour inciter les élèves à rejoindre une association d'athlétisme.

Comme vous l'aurez constaté, ces différentes opérations ne sont pas concurrentes mais complémentaires. Elles visent à construire une trajectoire de réussite. En tant que responsables sportifs, nous devons encourager la performance mais aussi donner le goût de la pratique sportive à tous les élèves, dès le plus jeune âge.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Les contrats de participation concernent le terrain. En additionnant les trente mille et les septante mille euros, nous obtenons un total de cent mille euros. Le changement doit être structurel et toucher l'ensemble des disciplines sportives. L'athlétisme

n'était pas un bon exemple puisque les collaborations y sont nombreuses.

Comment favoriser la collaboration dans tous les sports scolaires ? Un décret ou un arrêté ministériel ne sont peut-être pas requis. Un protocole doit néanmoins être établi. Les différentes parties doivent s'engager afin de soutenir ceux qui fournissent un travail de qualité et de sanctionner les autres. Les fédérations, l'Adeps et l'interscolaire, dont le travail est remarquable, doivent prendre leurs responsabilités.

**1.10 Question de M. Daniel Senesael à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Menus non allergènes dans les centres sportifs »**

**M. Daniel Senesael (PS).** – À la lecture du rapport annuel du Service du médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un dossier a attiré mon attention. Je souhaite vous faire part de ce cas qui a donné suite à une recommandation.

Des enfants de l'enseignement spécialisé de type huit devaient participer à un stage sportif dans un centre de l'Adeps. Certains jeunes sont soumis à un régime particulier parce qu'ils souffrent d'allergies alimentaires sévères. La direction de l'école avait signalé le problème à la direction du centre afin que les repas de ces enfants soient adaptés, comme cela a déjà été fait dans d'autres centres sportifs.

Les propositions du centre ne répondaient pas aux attentes des parents, inquiets pour la santé de leurs enfants. Le centre offrait de mettre à disposition des enseignants un réfrigérateur, un congélateur et un four à micro-ondes. Les parents devaient fournir les plats à réchauffer. Le centre proposait aussi que les aliments contre-indiqués pour la santé des enfants soient enlevés des plats. Pourtant, en cas d'allergie alimentaire, il est dangereux que certains aliments aient été en contact avec des aliments allergènes.

L'administration a expliqué au Service du médiateur que plusieurs règles générales de sécurité alimentaire étaient imposées aux centres mais qu'il était difficile d'adapter les menus en fonction des desiderata individuels. Le Service du médiateur a cependant considéré que ces raisons médicales sérieuses auraient pu trouver réponse plus satisfaisante que celle avancée par le centre.

Les cuisines de collectivité sont de plus en plus fréquemment confrontées à de telles demandes. De plus en plus d'enfants allergiques ou consi-

dérés comme tels demandent des repas différenciés. Des solutions appropriées à la sécurité sanitaire des personnes dont l'allergie alimentaire est certifiée, peuvent-elles être mises en place dans les centres sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Comment répondre aux réalités socio-culturelles en rapport avec le régime alimentaire ? Quelle est votre position à ce sujet ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Senesael, vous vous êtes manifestement livré à une lecture approfondie du rapport du Service du Médiateur. Vous admettez donc qu'il s'agit du seul cas que nous ayons rencontré ces dernières années.

Ce dossier concernait un enfant gravement atteint. Le personnel du centre n'a pas directement mesuré toute l'importance du problème. Heureusement, tout a finalement été mis en œuvre pour accueillir l'enfant. Il a pu, comme des milliers d'autres enfants, participer à un stage sportif.

Ce cas particulier me donne l'occasion de faire l'état des multiples situations vécues au quotidien par les centres de l'Adeps qui mettent tout en œuvre pour assurer la pratique sportive et le bien-être extra-sportif de chacun.

Des mesures doivent être prises pour répondre à des contraintes médicales. La multiculturalité incite également les centres à offrir des réponses adaptées aux demandes du public, notamment en internat. En outre, les règles d'hygiène contrôlées par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca) sont de plus en plus complexes.

Le sport véhicule des valeurs de santé, de bien-être, d'hygiène et d'alimentation saine. L'enjeu étant important, j'ai demandé à mon administration d'entamer une réflexion globale avec le Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) pour aider les directeurs de centre à mettre en place des solutions qui permettent d'éviter toute discrimination dans l'accueil de jeunes désireux de participer à un stage sportif.

Des milliers de jeunes prennent chaque jour leurs repas dans les centres de l'Adeps. Le personnel est à l'écoute des besoins et apporte des réponses appropriées à chaque situation, individuelle ou collective. Les horaires de repas sont adaptés aux compétitions et aux déplacements, tandis que leur composition tient compte des interdits alimentaires de certaines communautés et des goûts des participants.

Le personnel de cuisine propose des menus équilibrés, savoureux et variés, préparés avec des produits frais et de qualité, dans le respect des me-

sures d'hygiène et de traçabilité. Des recyclages et des formations sont régulièrement dispensés au personnel pour l'informer de l'évolution des normes.

En vertu de mes deux compétences, la formation professionnelle et le sport, je proposerai aux responsables des cantines scolaires de suivre au centre Epicuris une formation adaptée aux publics que nous venons de citer. Ce centre de compétences est spécialisé dans la formation du personnel de cuisine à la diététique et aux régimes alimentaires des différentes communautés présentes dans notre pays.

**M. Daniel Senesael (PS).** – Ce cas particulier m'a permis d'attirer votre attention sur ce sujet. Je me réjouis de l'intérêt que vous portez à cette question. Je salue le suivi que vous réservez à la recommandation du médiateur ainsi que vos initiatives présentes et futures afin de tenir compte de ses considérations.

**1.11 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation du championnat du monde de cyclisme sur route »**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je vous interroge une fois encore sur la possibilité d'organiser le championnat du monde de cyclisme sur route dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans votre dernière réponse, vous évoquiez la nécessité que ce projet soit soutenu par tous les gouvernements. Bien que le terrain soit le nôtre, la candidature est en effet déposée par la Ligue vélocipédique belge. Quelle est la position de chaque gouvernement vis-à-vis de cette candidature ?

Une première réunion devait se tenir en mars dernier. Quelles furent les conclusions de cette rencontre ? D'autres réunions ont-elles eu lieu depuis ? Où en est la candidature de notre pays ? Quelles initiatives avez-vous prises ?

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – Le groupe de travail s'est réuni le 28 mars avec l'unique objectif d'évaluer le budget nécessaire à l'organisation de ces championnats du monde. Notre pays ne devrait pas être désigné avant 2016 mais le sera plus probablement en 2017 ou 2018.

Les différents gouvernements se sont entendus pour finaliser le dossier. Nous travaillons toujours à une proposition nationale. Compte tenu de sa longue expérience dans l'organisation de différentes épreuves, M. Yves Van Assche représente la

Fédération Wallonie-Bruxelles. Des épreuves auront lieu en Flandre, en Wallonie, en Communauté germanophone et il y aura un passage à Bruxelles. Les courses contre la montre devraient se dérouler à Bruges tandis que l'épreuve reine trouverait son apothéose à Namur en partant de Louvain. Eupen devrait aussi accueillir une partie de l'événement. Ainsi toutes les Communautés seront représentées.

Je verrai demain Tom Van Damme à titre personnel pour lui rappeler notre intérêt pour ce championnat du monde et notre volonté de l'accueillir. Nous avons déployé de nombreux efforts depuis quelques années. Toute la presse spécialisée, y compris flamande, reconnaît l'élan nouveau et nos engagements inédits. L'organisation du championnat couronnerait notre travail.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je remercie le ministre pour sa réponse. Il est louable que toutes les Communautés soient associées au dépôt de la candidature mais aussi pour accueillir les épreuves. J'entends que l'on peut espérer organiser les championnats en 2018 plutôt qu'en 2016 comme initialement prévu. Cela reste une occasion à saisir.

Je ne suis pas un sous-localiste obtus. Je porte de l'intérêt à tous nos concitoyens victorieux dans les épreuves sportives. Associer un tel coureur à l'événement augmente son attractivité et est un gage de réussite. Si nous devons aboutir seulement en 2018, ce serait tout de même une réussite quel que soit l'état de la carrière de Philippe Gilbert. Un coureur qui se soigne et travaille en respectant les règles améliore sa longévité sportive. J'ai foi qu'il puisse encore briguer une victoire sur ses terres en 2018.

**1.12 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Réalisation d'une infrastructure sportive sur un site scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles »**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – L'Athénée royal d'Aywaille dispose d'une surface extérieure pour la pratique de sports de ballon tels que le handball, le basket-ball, le mini-foot, etc. Cette surface est très peu utilisée. Nous connaissons ce problème et vous ne ménagez pas vos efforts pour que les infrastructures scolaires soient employées de façon optimale.

Le club d'athlétisme d'Aywaille, qui utilise un terrain devenu vétuste, pourrait développer ses activités sur ce site scolaire. La direction de l'école se montre réceptive à l'idée. Il y a d'ailleurs une



convention entre la commune et l'athénée pour mettre la surface à la disposition de jeunes pratiquant le mini-foot une fois par semaine.

Dès le mois d'août, le club d'athlétisme, qui accueille de nombreux jeunes dont certains sont prometteurs, pourra organiser au moins une partie de ses activités sur le site. Selon ses responsables, quelques aménagements suffiraient pour pratiquer des disciplines comme le saut en longueur ou le saut en hauteur. Si l'on allait jusqu'à doubler la surface existante, l'on pourrait en faire un petit anneau pour la course à pied.

Un projet liant la commune, la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire du site, et la Région wallonne, pourrait-il être imaginé sur la base d'un dossier de subventionnement? La formule pourrait être avantageuse pour les deniers publics, me semble-t-il.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je ne serais pas étonné que le bourgmestre d'Aywaille ait forcé le parlementaire à évoquer cette question, sachant que la main droite ne peut ignorer ce que fait la gauche.

Infrasports, direction spécifique des infrastructures sportives, peut-elle subventionner une infrastructure sportive établie sur un site scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La réponse est oui! Seule condition fixée prévue par l'arrêté : la commune doit avoir la jouissance du bien pour une période minimale et ininterrompue de vingt ans à dater de l'introduction de la demande de subvention pour pouvoir amortir le subside wallon.

Dans ce bail emphytéotique, la Fédération Wallonie-Bruxelles exigera certainement que l'infrastructure soit prioritairement ouverte aux élèves de l'athénée durant les heures de classe. À cet égard, vous pouvez vous référer à l'exemple d'Anvaing. L'emphytéose conclue entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la commune permet à divers clubs sportifs locaux d'utiliser les infrastructures de l'Athénée royal en période extra-scolaire, ce qui est parfaitement rationnel. Cette collaboration montre l'intérêt d'avoir le même ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne. Cela facilite les choses.

Bref, il vous suffira d'emboîter le pas à M. Crucke.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – La synergie que vous souhaitez développer entre les différents niveaux de pouvoirs est intéressante.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Dans votre commune, j'ai subventionné tous les *Agora spaces*, y compris le terrain multisports installé au pied de la montée de la Redoute en collaboration avec une école. Un beau dossier.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – S'agissant d'une école communale, le dossier était simple. La suggestion du bail emphytéotique est en tout cas intéressante.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous aussi suivi cette voie à Jodoigne.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Je vous remercie de soutenir les autorités locales dynamiques.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En matière de politique sportive, mieux vaut n'avoir comme couleur que celle du maillot.

### 1.13 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Différents plans visant à soutenir les clubs sportifs »

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Monsieur le ministre, à une précédente question que je vous avais adressée sur le plan « football », vous m'aviez répondu que ce sport n'était pas la seule discipline à bénéficier d'un plan spécifique. Je saisis cette opportunité pour vous demander de nous expliquer dans les détails ce qui a été fait pour le volley, le rugby, le handball, le basket-ball et le base-ball. Pouvez-vous également faire le point sur le plan concernant l'arbitrage ainsi que celui portant sur les infrastructures sportives à rénover?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Dodrimont, je tiens à vous remercier pour votre question. Trop souvent en effet on m'interroge sur le plan « football » comme si c'était le seul qui avait mobilisé notre attention et nos crédits alors que ce n'en est qu'un parmi d'autres. C'est d'ailleurs la première fois que l'on m'interroge sur les autres plans.

Pour les plans « football » et « arbitrage », je vous renvoie respectivement à la réponse que j'ai fournie à Mme Cremasco lors des dernières séances du parlement wallon et du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à M. Migisha au début de cette séance.

Depuis 2009, nous avons augmenté les crédits accordés aux fédérations sportives. Mon prédécesseur avait diminué les montants versés à certaines d'entre elles pour en augmenter d'autres. J'ai souhaité comme lui soutenir les fédérations sportives qui progressaient. J'ai par contre rétabli le niveau des subventions accordées à celles le plus en difficulté. Depuis mon entrée en fonction, à l'instar de ce qu'avait instauré M. Eerdeken, je rencontre deux fois par an les fédérations sportives au moulin de Beez.

En plus du football, cinq disciplines de sport d'équipe de balle ont été privilégiées, à savoir le basket-ball, le volley-ball, le rugby, le handball et le base-ball. Les critères établis pour ces disciplines étaient les mêmes que ceux qui étaient d'application pour le football. On y distingue les équipes nationales, régionales ou provinciales qui devaient répondre à des critères comme le nombre d'équipes de jeunes de seize à dix-huit ans, la qualification des entraîneurs et le nombre d'arbitres affiliés. Un des objectifs est de favoriser les vocations d'arbitre.

Le montant octroyé varie bien entendu en fonction de ces éléments. Ces aides ne concernaient que les clubs disposant d'équipes de jeunes car ces subventions sont bien entendu réservées à la formation des jeunes et non au succès sportif des équipes premières ou de vétérans.

La même logique a prévalu pour le basket, avec des montants forfaitaires pour les clubs des séries nationales qui en ont d'ailleurs bien besoin car un grand nombre de clubs francophones se trouvent dans une situation un peu délicate. Le montant était de trente mille euros pour les équipes nationales. Pour les séries régionales et provinciales, le montant était variable. Nous sommes intervenus en faveur de deux clubs dans le Brabant wallon, neuf dans le Hainaut, sept à Liège, un dans le Luxembourg, deux à Namur et un à Bruxelles. Les vingt-deux clubs concernés ont demandé une aide dont le montant total s'élève à 420 000 euros.

Pour le basket régional et provincial, l'aide dépendait des critères relatifs aux équipes d'âge, aux entraîneurs et aux arbitres affiliés. Elle était dès lors plus aléatoire. Nous sommes intervenus pour onze clubs du Brabant wallon, 59 du Hainaut, 56 de Liège, 19 du Luxembourg, 32 de Namur et 32 de Bruxelles, soit 209 clubs sur 280. Pour une première année, c'est tout à fait exceptionnel. Nous leur avons octroyé 524 120 euros.

Le rugby, le base-ball, le volley-ball et le handball étaient rassemblés dans le plan « sports collectifs ». Dans ce cas, le montant était variable

puisqu'il consistait en une somme de base de deux mille euros majorée en fonction des critères que j'ai déjà mentionnés.

Pour le base-ball, sport moins répandu mais méritant toute notre attention, nous avons aidé deux clubs du Brabant wallon, un du Hainaut, un de Liège et un de Namur, pour un total de 17 700 euros. Cinq clubs sur huit ont répondu.

Pour le handball, six clubs du Brabant wallon ont bénéficié de ces subsides, quatre du Hainaut et quatorze de Liège. Cette province possède une longue tradition dans le handball. Namur et le Luxembourg ne comptent d'ailleurs pas le moindre club dans ce sport. Pour les 24 clubs concernés, le montant total atteint 82 850 euros. Rappelons que tous ces clubs n'avaient jamais reçu la moindre subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En rugby, nous avons aidé six clubs du Brabant wallon, six du Hainaut, quatre de Liège, un du Luxembourg, deux de Namur et neuf de Bruxelles. Pour ce sport, la réponse était un peu moins forte puisque 28 clubs sur 44 ont répondu, pour un montant de 119 850 euros. Cela s'explique par le fait que tous ces clubs ne possèdent pas d'équipes d'âge mais uniquement une équipe première et une équipe réserve. De nombreux clubs n'ont dès lors pas pu profiter de subventions.

En volley-ball, dix clubs du Brabant wallon ont répondu à notre plan, 28 du Hainaut, 31 de Liège, 14 du Luxembourg, 17 de Namur et cinq de Bruxelles. Nous en sommes ici à 359 550 euros.

Toutes disciplines confondues, deux mille septante équipes de jeunes ont été soutenues, ce qui représente 2 158 entraîneurs et 868 arbitres répertoriés puisqu'ils conditionnent les subventions.

La formation dans ces cinq disciplines a perçu une subvention de 1 524 050 euros, soit une somme record jamais égalée dans notre histoire sportive.

Par ailleurs, les subsides octroyés aux fédérations ont considérablement augmenté et totalisent deux millions cinq cent soixante-sept euros. Le basket a reçu 986 677 euros, le volley, 439 641, le hand-ball, 265 986, le rugby avec son plan Vivaldi, 760 283 et le base-ball, 114 825.

Pour la première fois dans l'histoire de notre Fédération, ces cinq disciplines se sont partagé quatre millions cent mille euros.

On parle souvent du football et du cyclisme. Mais ces cinq disciplines, à l'exception du handball et du base-ball, ont reçu chacune en moyenne

huit cent mille euros.

Mercredi dernier, j'ai rencontré les responsables du département des sports français. Le budget de la politique sportive en France s'élève à cinq cents millions d'euros pour septante millions d'habitants. Si j'ajoute les aides de la Région wallonne et de la Cocof, nous sommes à cent vingt-cinq millions d'euros pour quatre millions deux cent mille habitants. Les responsables français étaient impressionnés des montants que nous consacrons aux sports. Ils ne connaissent ni partenariat entre le public et le privé, comme nous le faisons pour le vélo, ni plan de formation pour la jeunesse.

À l'inverse, les villes françaises soutiennent des sportifs sous contrat. En Belgique, seule la Fédération procède ainsi. C'est là une piste que je vais travailler parce que je pense que certaines localités, moyennes et grandes, pourraient soutenir un ou deux sportifs avec un complément d'aide de la Fédération ou de la Région wallonne. Cette initiative offrirait un merveilleux partenariat et renforcerait l'identité locale.

Ces cinq fédérations se réjouissent de notre intérêt. Nous avons choisi de soutenir le base-ball car la présence d'une large communauté d'origine américaine suscite un engouement pour ce sport.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse complète.

On prévoit de maintenir le plan « foot » jusqu'en 2015. Ces disciplines seront-elles également aidées jusqu'à cette date ?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je ne peux m'engager que pour la législature.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – On peut le comprendre. Nous mesurons les efforts consentis. Nous devons tenir compte de l'évolution de ces fédérations.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Notre équipe de rugby a rejoint le meilleur niveau mondial et nous pourrions être sur la liste des appelés pour la Coupe du monde. Les basketteuses U18-U19 sont championnes d'Europe. L'évolution est déjà tangible. Le travail mené à Jambes est remarquable et permet au basket masculin de mieux se porter. Malheureusement, sa situation financière reste préoccupante.

Afin d'encourager le développement du handball au-delà de la province de Liège, j'ai soutenu la création de clubs à raison de 5 000 euros. Malheureusement, cela n'a pas eu les effets escomptés.

Par ailleurs, même si le base-ball ne sera jamais un grand sport, il méritait d'être soutenu. Par contre, l'opération « Sport à l'école » pourrait engendrer de nombreuses affiliations à des clubs de volley.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Nous serons attentifs aux résultats et à l'évolution du nombre d'affiliés.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – On s'attend à une augmentation des affiliations en hockey, pour autant que nous ayons un bon parcours aux Jeux olympiques. Selon M. Stein, les demandes d'affiliation aux clubs de tennis augmentent depuis les dernières prouesses de M. Goffin et du jeune prodige flamand.

En cyclisme, Philippe Gilbert n'a plus le même succès que l'année dernière mais on ne peut pas exceller tout le temps. D'ailleurs, en France, le directeur général de la politique sportive a récemment déclaré ne plus travailler sur des périodes de trois ans mais de huit. Si nous voulons œuvrer pour l'avenir, nous devons être patients.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse.

## 2 Ordre des travaux

**M le président.** – Les questions orales de M. Richard Miller à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulées « Présence d'athlètes francophones aux Jeux olympiques de Londres », « Développement à long terme de l'athlète (DLTA) » et « Augmentation des primes des Diables rouges », sont transformées en questions écrites.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 30.*